

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 6 février 2023 à 19h00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Steve Bernier, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire

Est absente : Madame Nancy Paquet

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-17

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2023
4. Adoption des comptes à payer du 1^{er} au 31 janvier 2023
5. Liste des arrérages des taxes au 31 décembre 2022
6. Adoption du règlement numéro : 2023-343 concernant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal
7. Servitude d'une partie du lot 5 537 682 – propriété de la Fabrique de Saint-Ulric
8. Vente d'un immeuble matricule 8503-65-4877, lot : 5 537 299
9. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive, le 13 mars 2023
10. Les journées de la persévérance scolaire
11. Projet de recherche-action adaptation aux risques côtiers (ARICO) – développement de stratégies d'adaptation aux changements climatiques
12. Demande du Comité des loisirs – Installation d'un BBQ - Halte de la Belle-étoile
13. Demande du Comité local de développement de la Rivière-Blanche – Frigo communautaire
14. Questions diverses –
15. Période de questions réservée au public
16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2023

2023-18

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 31 JANVIER 2023

2023-19

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1er au 31 janvier 2023 soit autorisé pour un montant de 239 789.19\$.

ADOPTÉE

5-LISTE DES ARRÉRAGES DES TAXES AU 31 DÉCEMBRE 2021

2023-20

La directrice générale informe le conseil qu'il reste un montant dû de 24 613.45\$ des taxes 2021 et de 31 000.84\$ pour 2022, d'un montant total de 60 164.77\$ incluant les frais et intérêts aux contribuables en défaut de payer.

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères):

D'autoriser la directrice générale afin d'aviser les contribuables qu'ils ont jusqu'au 2 mars 2023 pour faire le paiement des taxes dues pour l'année 2021 et 2022 sinon leurs comptes seront envoyés à la MRC de la Matanie pour vente et d'ajouter des frais de 15\$ pour l'envoi de lettres recommandées.

ADOPTÉE

6-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2023-343 CONCERNANT LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

2023-21

ATTENDU que le conseil désire diminuer les jours d'ouverture du bureau municipal;

ATTENDU que le présent règlement abroge et remplace les règlements et résolutions concernant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal ;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 janvier 2023 par le conseiller, monsieur Gaétan Bergeron;

ATTENDU qu'une présentation du présent règlement a été déposée par le conseiller, monsieur Gaétan Bergeron à la séance ordinaire du 16 janvier 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller monsieur Steve Bernier

et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents que le Conseil municipal statue et adopte le règlement numéro : 2023-343 concernant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

ADOPTÉE

7-SERVITUDE D'UNE PARTIE DU LOT 5 537 682, PROPRIÉTÉ DE LA FABRIQUE DE SAINT-ULRIC

2023-22

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un emplacement d'une colonne Morris avec sentier piéton allant au fleuve sur une partie du lot 5 537 682, propriété de la Fabrique de Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric désire enregistrer une servitude d'environ 2m X 25m, de l'avenue Ulric-Tessier allant au fleuve St-Laurent pour son sentier déjà aménagé sur une partie du lot 5 537 682;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'offrir un montant de 450.00\$ à La Fabrique de Saint-Ulric pour enregistrer une servitude d'une partie de terrain d'environ + 76mc du cadastre du Québec et d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale et Monsieur Michel Caron, maire à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.
ADOPTÉE

8-VENTE D'UN IMMEUBLE MATRICULE : 8503-65-4877, LOT 5 537 299

2023-23

CONSIDÉRANT que l'immeuble est entièrement dans la zone d'érosion côtière et que d'année en année des débris se retrouvent sur le terrain lors des grandes marées ;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal refuse de vendre l'immeuble matricule : 8503-65-4877, lot 5 537 299 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

9- PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE, LE 13 MARS 2023

2023-24

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE Le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'IL a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon

Que le conseil municipal de Saint-Ulric lors de sa séance du 6 février 2023 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.

ADOPTÉE

10-LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

2023-25

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE Les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire.

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative.

IL EST PROPOSÉ, Madame Annie Bernier ET RÉSOLU :

- De déclarer la 3e semaine de février 2023 Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité – du 13 au 17 février 2023;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- De s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2023.

ADOPTÉE

11- PROJET DE RECHERCHE-ACTION ADAPTATION AUX RISQUES CÔTIERS (ARICO) – DÉVELOPPEMENT DE STRATÉGIES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2023-26

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet ARICO, il est proposé à la MRC de la Matanie d'ouvrir la discussion avec divers intervenants en organisant une activité de prospective territoriale, pouvant prendre la forme d'ateliers sur la gestion des risques côtiers et l'adaptation aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que la MRC a confirmé son intérêt pour la tenue d'activités participatives en 2023 ;

EN CONSÉQUENCE , il est proposé par Monsieur Steve Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de confirmer au Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent CREBSL l'intérêt de la Municipalité de Saint-Ulric dans la démarche d'adaptation aux changements climatiques.

ADOPTÉE

**12- DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS – INSTALLATION D’UN BBQ -
HALTE DE LA BELLE-ÉTOILE**

2023-27

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
Et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) d’autoriser le Comité des
Loisirs à faire l’installation d’un BBQ aux charbons à la Halte municipale de
la Belle-étoile selon les recommandations du préventionniste de la Ville de
Matane.
ADOPTÉE

**13- DEMANDE DU COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE-
BLANCHE – FRIGO COMMUNAUTAIRE**

2023-28

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
Et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-
Ulric soit favorable au projet de Frigo communautaire et confirme que le
Comité local de développement de la Rivière-Blanche pourra utiliser le
bâtiment (phare) situé au parc des Rives pour la réalisation de son projet
de Frigo communautaire.
ADOPTÉE

14- QUESTIONS DIVERSES

15- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Quelques questions furent posées.

16- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2023-29

L’ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h25.
ADOPTÉE

*Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du
Code municipal.*

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Greffière-trésorière

Michel Caron, maire

